(Suite de la page 5)

La question m'a été posée par un journaliste sur la quinzaine de jeunes qui pratiquent le change à la place des Martyrs, et ce, dans le prolongement des actions contre l'informel d'une manière générale. J'ai dit que cette activité est illégale mais que faute d'une solution légale, il est difficile d'y toucher pour le moment. Le marché des devises d'une manière illégale ou parallèle existe de manière globale. Les officines qui le pratiquent et les autres moyens d'importance sont plus ou moins connus et les services de sécurité ont obtenu des résultats notables pour le réduire. Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'au cours de l'année écoulée, par exemple, 800 000 Algériens ont quitté le pays par voie terrestre et autant par voie aérienne. Cela a un coût. Alors comment font-ils ? Ils ont recours à tous les artifices. Ce n'est pas avec les 130 euros de change officiel qu'ils peuvent voyager, se soigner, acheter des médicaments, accomplir leur devoir religieux. Ces besoins font partie intégrante de leurs droits et de leur bien-être. L'Etat et les autorités monétaires en particulier doivent en tenir compte et trouver une solution légale à cette situation illégale. J'ai vu que mes propos ont fait bouger les choses, tant mieux. Mais, dire que j'encourage l'atteinte à l'économie nationale, le blanchiment d'argent ou la fuite des capitaux est tout simplement indécent. Il semblerait, d'après ce qu'en a dit M. le Gouverneur de la Banque centrale devant les députés, qu'ils allaient revoir tout cela. Ils ne l'auraient pas fait si le pavé n'avait pas été lancé dans la mare par Ould Kablia. Je réfléchis et j'agis en homme public mais aussi en citoyen.

Même s'il restait demain seulement 2 terroristes, ce serait les mêmes efforts et moyens qui seront engagés, l'objectif étant d'éradiquer totalement ce fléau.

Avec le développement que connaît la situation dans la région ; l'intervention militaire qui se prépare au Mali, l'Algérie va connaître, malgré elle et quoi qu'elle fasse, de lourdes conséquences sur son propre territoire. Cette situation interpelle naturellement en premier lieu le ministère de la Défense qui semble s'y préparer. Elle concerne aussi votre département. Quel type d'impacts sur la population algérienne aux frontières et à l'intérieur du territoire une intervention militaire pourrait-elle engendrer ?

La position de l'Algérie a souvent été réaffirmée par M. le Ministre des Affaires étrangères. L'Algérie ne souhaite pas l'intervention militaire. La priorité pour notre pays est de trouver une solution politique pour régler définitivement le problème de l'unité territoriale du Mali. Il faut que les Touareg du Nord renoncent à leurs idées de sécession. L'Algérie s'y emploie. Actuellement, il n'y a pas de pouvoir légal à Bamako. Une fois ce problème réglé, et à mon avis il le sera, éradiquer le terrorisme et les narcotrafiquants dans le Nord sera facile parce que ce sera l'autorité centrale malienne unifiée et les riverains qui pourront coordonner leurs efforts pour venir à bout des subversifs et des trafiquants. Evidemment, si les gens s'imaginent qu'il faut réinstaurer l'autorité centrale sur le Nord par la voie de la guerre, cela aura des conséquences très graves. Dans ce cas de figure, il sera très difficile de faire regagner le bercail par les gens du Nord. Et si cette guerre affecte directement ou indirectement les populations touareg du Nord, nous avons chez nous aussi des populations touareg qui ont des liens très forts avec ceux du Nord-Mali et, de ce fait, cela risque de compliquer les choses. C'est ce que l'Algérie tente d'empêcher en demandant à ce que l'on règle d'abord les problèmes politiques. Au plan de la sécurité, les arguments avancés consistant à dire que le Sahel va devenir un autre Afghanistan ne tiennent pas debout.

Pourtant, les perspectives d'Afghanisation du Sahel semblent tellement plausibles et tellement proches.

Il y a combien de terroristes et de narcotrafiquants au Sahel ? Quel est leur nombre ? Ça ne dépasse pas 2 000 à 3 000. Ils sont forts maintenant parce qu'ils ont le pouvoir des armes sur une population désarmée du Nord. De plus, cette population connaît la famine et est privée de liberté.

Et l'impact sur notre pays ?

Le débordement éventuel de la guerre sur notre pays ne peut arriver. Nous avons des frontières bien contrôlées, bien maîtrisées. Le terrorisme n'entre pas chez nous par les frontières. Des moyens suffisants sont mis en place pour empêcher toute velléité de rentrer.

Et pourtant, il y a eu des tentatives d'incursion.

Oui, des tentatives avortées.

Quelle est votre réaction à la reconnaissance par François Hollande de la répression des manifestations d'Algériens le 17 Octobre 1961 à Paris ? Cette reconnaissance va-t-elle, selon vous, permettre de tourner une page ou alors est-ce une simple étape qui devra en amener d'autres et lesquelles ?

D'abord, la reconnaissance des crimes commis à Paris par les autorités policières françaises est un problème interne, français. Si le président français y a fait allusion, c'est en quelque sorte pour laver la conscience de l'Etat français des crimes qu'il a commis sur son territoire. C'est donc un peu pour exorciser le démon interne français. Ce n'est pas…

Excusez-moi, Monsieur le Ministre, mais si c'est un problème franco-français pourquoi, chez nous, des organisations mais aussi un membre du gouvernement demandent à ce que la France aille plus loin dans la reconnaissance et/ou, en en se repentant ou en présentant des excuses ?

La guerre d'Algérie est une chose et ce qui c'est passé sur le territoire français n'est pas autre chose mais doit être examiné sous un angle différent. Il s'agit d'autorités légales françaises qui ont commis un crime qui a été occulté jusque-là, dont on a minimisé les bilans, minimisé l'action criminelle de la police. Aujourd'hui, cela se dit en plein jour, et c'est tant mieux. C'est à mettre à l'honneur du président Hollande qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, tient d'abord à sauver l'honneur de la France dans ce cas précis.

Maintenant, la guerre d'Algérie, c'est autre chose. La France est entrée par la force dans notre pays, s'y est déployée par la force et s'y est maintenue par la force sur toute la période d'occupation, de 1830 jusqu'à 1962. Partant, c'est de l'action criminelle du colonialisme qu'il s'agit et qui non seulement détruit les sociétés, avilit les personnes et s'accapare de leurs richesses. Il se trouve que durant la période 1954-1962, les choses sont allées très loin avec des massacres collectifs, de la torture, du génocide. Tout cela, l'Etat français l'a fait et l'a couvert. Le général de Gaulle a essayé de faire comprendre que l'armée française en Algérie obéissait à ses propres instincts, à ses propres automatismes mais cela n'exclut pas que la responsabilité de l'Etat français soit totale.

M. le Premier ministre m'a dit «tu es responsable du volet élections locales». Aussi, j'assume cette responsabilité en appliquant la loi, un point c'est tout.

Maintenant se repentir, cela veut dire quoi ? Demander des excuses, cela veut dire quoi aussi ? Moi, sincèrement, je pense qu'il faut dépasser tout cela.

Moi, je n'exprime pas une position officielle mais ma position personnelle sur ce sujet. Je considère que ces choses-là sont dépassées. La parenthèse est fermée. Comme on l'a toujours dit. Il faut tourner la page mais sans oublier le passé. Car les souffrances, les sacrifices nous les avons consentis pour libérer le pays. Nous avons obtenu ce résultat, ça fait maintenant partie de l'Histoire. Aujourd'hui, il faut envisager l'avenir et je pense que ce n'est pas en ressassant perpétuellement les mêmes demandes, les mêmes exigences que l'on fera avancer les choses.

La visite qu'a effectuée récemment à Alger Manuel Valls, votre homologue français, devait préparer et baliser avec les autorités algériennes la visite d'Etat que doit effectuer François Hollande dans notre pays. Entre les deux pays, des points très sensibles non encore réglés subsistent. Parmi ces questions, l'accord bilatéral de 1968 n'est pas des moindres. A quelles conclusions est-on arrivé sur ce dossier ?

C'est une question qui ne concerne pas uniquement le département de l'intérieur. Tout ce qui touche les relations consulaires, les problèmes de circulation et d'établissement des personnes est essentiellement du ressort du ministère des Affaires étrangères, en relation naturellement avec l'intérieur. Pour ce qui me concerne, j'ai reçu M. Valls dans un entretien qui n'a pas excédé une heure. Nous avons beaucoup plus centré nos échanges sur la coopération sécuritaire, la formation, l'échange d'expériences. Sur ces aspects, mon homologue a promis de faire accélérer beaucoup d'accords qui ont été passés entre les deux parties, notamment au plan de l'assistance et de la formation. Toutefois, comme il était chargé d'une mission de préparation de la visite de M. Hollande, il lui a été clairement exprimé – et c'est là la conclusion de tous les entretiens semi-officiels ou officieux – entre les deux délégations depuis quelque temps, qu'il n'est pas question de revenir sur l'accord bilatéral de 1968. Il faut savoir que c'est un accord qui a pris le relais des accords d'Evian qui n'ont pas été appliqués comme il se devait du fait du départ massif de la minorité française. Maintenant, ce que les Algériens ont obtenu en 1968 comme avantages liés à la circulation et l'établissement en France est le fait d'une situation historiquement connue. Les Algériens ont participé aux côtés de la France au cours des deux Guerres mondiales en versant leur sang dans ces guerres, aux côtés des Français. Ils ont contribué à la construction et au développement d'un pays qui était pratiquement par terre après la guerre. Leur présence est historiquement fondée. Ils ont donc des droits que ne peuvent pas remettre en cause les accords de Schengen du fait de leur antériorité et de leur spécificité. Aussi, nous avons toujours dit que l'on ne discute pas de ce fait. La partie française propose aujourd'hui des avenants à cet accord mais qui vont dans le sens du confortement de cet accord et non de sa remise en cause.

Jusque-là, ce n'était pas ce que souhaitait la France qui voulait introduire des avenants pour aligner les ressortissants algériens sur le droit commun.

Oui, avant, mais plus maintenant. Non seulement il n'y a plus de velléité de remettre en cause l'accord de 68, mais mieux encore, la partie française a la volonté de conforter et dynamiser cet accord en faveur des Algériens.

A l'issue de sa visite en Algérie, Valls a souligné «la convergence de vues sur la lutte contre le terrorisme» et relevé la très bonne coopération entre vos deux départements, notamment sur les aspects formation. Pourriez-vous nous préciser ces points ?

Pour ce qui concerne la coopération dans le domaine sécuritaire, il y a des progrès immenses qui sont faits. Aujourd'hui, nous envoyons nos cadres sécuritaires qui sont placés au sein même des structures françaises, pour qu'ils s'imprègnent du fonctionnement et nous recevons bon nombre de leurs cadres pour certaines affaires.

Quel type d'affaires, par exemple ?

Des affaires Interpol par exemple sur lesquelles nos éléments travaillent avec leurs collègues en toute transparence et dans un parfait esprit de collaboration. Maintenant, nous voulons passer à une deuxième phase qui consiste en la formation des cadres administratifs et en l'assistance en direction de l'Ecole nationale d'administration et en direction de la formation administrative territoriale. Cette formation se fera essentiellement sur les métiers nouveaux de la ville et du service public. Nous avons besoin qu'ils nous forment des formateurs parce que nous allons déployer une stratégie de formation à grande échelle pour améliorer le rendement de l'administration territoriale. Cette coopération est utile. Il y a lieu de la densifier et de l'approfondir dans l'intérêt de notre secteur.

K. B.-A.

Photo : Samir Sid